



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 14 mars 2016, à compter de 19 h, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no 3500 et ses amendements.

---

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Cathy Bernier (absence motivée)  
Stéphanie Lacoste  
Daniel Pelletier  
Pierre Levasseur  
Roberto Léveillé  
Catherine Lassonde  
Isabelle Marquis  
John Husk  
William Morales  
Alain Martel  
Yves Grondin  
Annick Bellavance

Sont également présents :

M. Sébastien Lépine, directeur de cabinet  
M. Maxime Hébert Tardif, directeur des communications  
M. Denis Jauron, directeur du Service d'urbanisme  
Me Marie-Eve Le Gendre, assistante-greffière  
Me Mélanie Ouellet, greffière.

### **Réflexion avant conseil**

---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

### **0232/3/16 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,  
appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,  
et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0233/3/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016**

---

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2016 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lasonde,

et résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

---

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

**Agence Rinaldi**

Réf : Réception du prix Platine 2016 dans la catégorie Site internet/Gouvernement et du prix Or 2016 dans la catégorie Image d'entreprise (Site web [vivedmv.com](http://vivedmv.com) et vidéo promotionnelle de la ville)

**REMERCIEMENTS**

- Consulat général des États-Unis à Montréal pour l'accueil du 3 février dernier.
- Contribution à la Fondation de l'UQTR.

**0234/3/16 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 8 mars 2016**

---

Le conseiller Pierre Levasseur dépose le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 8 mars 2016 aux archives de la Ville.

**0235/3/16 Nomination de la conseillère Stéphanie Lacoste sur le comité de vigilance du Site d'enfouissement de Waste Management**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de la conseillère Stéphanie Lacoste sur le comité de vigilance du site d'enfouissement de Waste Management.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0236/3/16 Délégation des conseillères Cathy Bernier, Catherine Lasonde, Annick Bellavance, Stéphanie Lacoste et des conseillers John Husk, Alain Martel, Yves Grondin, Daniel Pelletier, Pierre Levasseur et William Morales aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue les conseillères Cathy Bernier, Catherine Lassonde, Annick Bellavance, Stéphanie Lacoste et les conseillers John Husk, Alain Martel, Yves Grondin, Daniel Pelletier, Pierre Levasseur et William Morales aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0237/3/16 Délégation du conseiller Yves Grondin au Congrès de la FCM qui se tiendra à Winnipeg du 2 au 5 juin 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Yves Grondin au Congrès de la FCM qui se tiendra à Winnipeg du 2 au 5 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0238/3/16 Délégation des conseillers Yves Grondin et Daniel Pelletier à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) qui se tiendra à Shawinigan le 30 avril 2016**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue les conseillers Yves Grondin et Daniel Pelletier à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) qui se tiendra le 30 avril 2016 à Shawinigan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0239/3/16 Délégation du conseiller Roberto Léveillé à la formation webinaire « Saines habitudes de vie : Prenons soin de notre monde » qui se tiendra le 12 avril 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Roberto Léveillé à une formation webinaire « Saines habitudes de vie : Prenons soin de notre monde » qui se tiendra le 12 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0240/3/16 Acceptation des comptes**

---

Le conseil prend connaissance des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 16 février au 14 mars 2016, lesquels comptes totalisent la somme de 5 962 105,40 \$.

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0241/3/16 Rapport du trésorier - Activités électorales pour l'année 2015**

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier d'élection dépose le compte rendu des activités électorales de l'année 2015.

Les membres du conseil en prennent connaissance et copie est déposée aux archives de la ville.

**0242/3/16 Emprunt de 342 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 5 ans**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville emprunte une somme de 342 000 \$ à son fonds de roulement pour les véhicules et les équipements du P.T.I. 2016, le tout tel qu'énuméré au tableau joint en annexe.

Cet emprunt sera remboursable comme suit :

2017	68 400 \$
2018	68 400 \$
2019	68 400 \$
2020	68 400 \$
2021	68 400 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0243/3/16 Emprunt de 1 000 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 10 ans**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville emprunte une somme de 1 000 000 \$ à son fonds de roulement pour la machinerie du P.T.I. 2016, le tout tel qu'énuméré au tableau joint en annexe.

Cet emprunt sera remboursable comme suit :

2017	100 000 \$
2018	100 000 \$
2019	100 000 \$
2020	100 000 \$
2021	100 000 \$
2022	100 000 \$
2023	100 000 \$
2024	100 000 \$
2025	100 000 \$
2026	100 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0244/3/16 Adoption de la Politique de disposition des biens dont la Ville est propriétaire ou détentrice sans être propriétaire**

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la Ville adopte la nouvelle politique de disposition des biens dont elle est propriétaire ou encore détentrice sans en être propriétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0245/3/16 Prolongation de la durée du cautionnement de la Ville pour un emprunt de 45 000 \$ consenti par la Caisse Desjardins de Drummondville au Centre communautaire Drummondville-Sud jusqu'au 30 juin 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Drummondville-Sud désire obtenir une prolongation de la durée du cautionnement de la Ville pour un prêt d'une institution financière au montant de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prêt est rappelé le 18 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le laps de temps est trop court d'ici au 18 mars 2016 pour signer un protocole de subvention;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Ville de Drummondville se rende caution de cette obligation;

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller John Husk,

et résolu que la Ville de Drummondville se porte caution en faveur du Centre communautaire Drummondville-Sud d'un montant de 45 000 \$ jusqu'au 30 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0246/3/16 Location de deux (2) balais mécaniques et d'un (1) arrosoir avec opérateurs (Soumission no DR16-PUB-012)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 194 710,16 \$ (taxes incluses) pour les trois (3) années du contrat incluant l'année (1) d'option soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0247/3/16 Fourniture d'émulsion asphaltique (Soumission no DR16-INV-016)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Construction DJL au montant total de 59 033,34 \$ (taxes incluses) pour les deux (2) années du contrat soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0248/3/16 Service de tonte de pelouse des propriétés municipales du secteur Ouest (Soumission no DR16-PUB-022)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Benco, au montant de 168 551,05 \$ (taxes et option de renouvellement incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0249/3/16 Services de tonte des propriétés municipales du secteur Nord (Soumission no DR16-PUB-013)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Benco au montant de 156 833,60 \$ (taxes et option de renouvellement incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0250/3/16 Fourniture et livraison de diverses machineries (Soumission no DR16-PUB-010)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Équipements Sigma inc. au montant de 1 110 829,81 \$ (taxes incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0251/3/16 Rejet des soumissions - Fourniture et livraison de quatre (4) automobiles de type compacte hybride (Soumission no DR16-PUB-011)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu de rejeter la seule soumission reçue, celle d'Albi Ford Lincoln Joliette inc., en raison de sa non-conformité et de retourner en appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0252/3/16 Fourniture et livraison de deux (2) camionnettes (Soumission no DR16-PUB-018)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Drummondville Ford au montant de 112 971,27 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0253/3/16 Entretien des systèmes de chauffage et de climatisation du campus de l'UQTR (Soumission no DR16-INV-019)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la soumission de l'entreprise Multi-Énergie Best inc. au montant de 85 281,56 \$ (taxes incluses) pour les deux (2) années d'option et incluant l'année d'option de prolongation soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0254/3/16 Service de remplissage de nids-de-poule à l'aide d'équipement mécanisé (Soumission DR16-INV-014)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Les entreprises Myrroy inc. au montant de 74 687,76 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0255/3/16 Services professionnels d'ingénierie - Réfection et aménagement de la rue Celanese (Soumission no DR16-INV-028)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la firme Les services EXP inc. au montant de 72 733,19 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation, soit retenu.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0256/3/16 Mandat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture d'imprimantes, imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux (Soumission no DR16-REG-005)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville mandate le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture d'imprimantes, d'imprimantes multifonctions, de cartouches d'impression et de consommables originaux pour un montant approximatif de 200 000 \$ (taxes incluses) pour les quatre (4) années du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0257/3/16 Mandat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x 86 et tablettes électroniques (Soumission no DR16-REG-001)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la Ville de Drummondville mandate le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour procéder à un appel d'offres regroupées pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x 86 et tablettes électroniques pour un montant approximatif de 420 000 \$ (avant taxes) pour les trois (3) années du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**0258/3/16 Signature de la convention collective liant la Ville de Drummondville et le Syndicat des cols bleus de Drummondville, section locale 5223 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)**

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant, le directeur général, la greffière ou à défaut l'assistante-greffière et les membres du comité de négociations (Me Jean-François Equilbec, porte-parole, M. François Pothier, M. Éric Landry, Me Richard Brisson et M. Jonathan Guay) soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la convention collective liant la Ville de Drummondville et le Syndicat des cols bleus de Drummondville, section locale 5223 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0259/3/16 Signature d'un acte de vente des lots 5 742 921, 5 829 587 et 5 845 477 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond à intervenir avec Canac-Marquis Grenier**

---

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Canac-Marquis Grenier, les lots 5 742 921, 5 829 587 et 5 845 477 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, d'une superficie de quarante-huit mille sept cent trente-cinq virgule quatre-vingt-neuf mètres carrés (48 734,30 m<sup>2</sup>), ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par M. Michel Dubé, arpenteur-géomètre en date du 18 décembre 2015 (numéro de répertoire : 4554 – numéro de minute : 21 810), annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Cette vente est faite pour le prix de 10,76 \$ le mètre carré, soit cinq cent vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars (524 381,06 \$), payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Jean-François La Rue, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

Le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0260/3/16 Signature d'un addenda à l'entente à intervenir avec Développement Charles-Mont inc. relative aux constructions sur les rues du Grenache et du Chardonnay situées dans le Domaine du Vigneron**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un addenda à l'entente intervenue avec Développement

Charles-Mont inc. relative aux constructions sur les rues du Grenache et du Chardonnay situées dans le Domaine du Vigneron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0261/3/16 Autorisation aux commerçants de la rue Lindsay à tenir une vente trottoir du 15 au 19 juin 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise les commerçants de la rue Lindsay à tenir une vente trottoir du 15 au 19 juin 2016, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0262/3/16 Résolution décrétant de façon permanente à chaque année la gratuité du transport en commun, soit le 22 avril " Jour de la terre", le 22 septembre « Journée mondiale sans ma voiture » et la journée des élections municipales générales**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville offre la gratuité du transport en commun, soit le 22 avril « Jour de la terre », le 22 septembre « Journée mondiale sans ma voiture » et la journée des élections municipales générales, et ce, de façon permanente à chaque année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0263/3/16 Résolution autorisant le retrait du poteau de Taxibus sur la rue Robert-Bernard (commerce Antonio Moreau et autres) et la modification du contrat avec Taxis Drummond**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le retrait du poteau de Taxibus sur la rue Robert-Bernard près du commerce Antonio Moreau et autres et la modification au contrat intervenu avec Taxis Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0264/3/16 Signature d'une entente de service à intervenir avec Transport Diligence et la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour l'année 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec Transport Diligence inc. et la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, et ce, pour le transport adapté pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0265/3/16** Résolution autorisant l'organisme Le Bouclier Prévention à tenir la 2<sup>e</sup> édition du passage « Défi tête la première » qui se tiendra le samedi 28 mai 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville autorise l'organisme Le Bouclier Prévention à tenir le passage de l'activité « Défi tête la Première » à Drummondville, le samedi 28 mai 2016 de 10 h à 14 h, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0266/3/16** Résolution autorisant l'Association des voitures électriques du Québec à tenir un rassemblement de voitures électriques dans le stationnement extérieur du Centre Marcel Dionne les 18 et 19 juin 2016 et fermeture de rue

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des voitures électriques du Québec à tenir un rassemblement de voitures électriques dans le stationnement extérieur du Centre Marcel Dionne, le samedi 18 juin de 8 h à 23 h, et le dimanche 19 juin 2016 de 9 h à 12 h, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires. De plus, la Ville autorise la fermeture de la rue Corriveau entre les rues Marchand et Cockburn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0267/3/16** Résolution autorisant le prêt et la livraison de matériel à l'Association des personnes handicapées dans le cadre de leur événement qui aura lieu le samedi 14 mai 2016 derrière leur local situé au 450 de la rue Heriot

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville autorise le prêt et la livraison de matériel à l'Association des personnes handicapées dans le cadre de leur événement qui se tiendra le samedi 14 mai 2016 de 8 h à 17 h derrière leur local situé au 450 de la rue Heriot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0268/3/16** Résolution autorisant le prêt et la livraison d'équipements pour les Championnats provinciaux collégiaux qui auront lieu du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2016 sur les différents plateaux sportifs de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le prêt et la livraison d'équipements pour les championnats provinciaux collégiaux qui auront lieu du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2016 sur les différents plateaux sportifs de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0269/3/16** Résolution autorisant le Centre communautaire Drummondville-Sud à tenir une fête de fin d'année qui aura lieu les 20 et 21 juin 2016 et autorisation de fermeture de rue

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre communautaire Drummondville-Sud à tenir une fête de fin d'année les 20 et 21 juin 2016 de 8 h 30 à 15 h, la fermeture de la rue St-Aimé entre la 107<sup>e</sup> et la 108<sup>e</sup> avenue, la tenue d'un feu de joie ainsi que le prêt et la livraison du matériel demandé, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0270/3/16** Résolution autorisant le Centre communautaire Drummondville-Sud à tenir une activité dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 24 juin 2016 et autorisation de fermeture de rue

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre communautaire Drummondville-Sud à tenir une activité dans le cadre des événements de la Fête nationale qui aura lieu le vendredi 24 juin 2016; ainsi qu'un feu de joie et la fermeture de la rue Saint-Aimé entre la 107<sup>e</sup> et la 108<sup>e</sup> avenue, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

La Ville autorise cet organisme à solliciter un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0271/3/16** Résolution autorisant les nouveaux parcours de la course Deschênes-toi 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise les nouveaux parcours de la Course Deschênes-toi 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0272/3/16 Résolution autorisant le paiement pour l'inscription d'une équipe d'employés municipaux dans le cadre de la 9<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey entreprise qui se tiendra les 15 et 16 avril 2016 à l'Olympia Yvan Cournoyer**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le paiement pour l'inscription d'une équipe d'employés municipaux dans le cadre de la 9<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey entreprise qui se tiendra les 15 et 16 avril 2016 à l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0273/3/16 Inscription au montant de 1 000 \$ d'une équipe de la Ville de Drummondville au Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, édition 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ pour l'inscription d'une équipe formée de 10 employés municipaux à l'activité de collecte de fonds du Relais pour la Vie qui se tiendra du 4 au 5 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0274/3/16 Inscription d'une équipe de la Ville de Drummondville composée d'employés(es) et d'élus(es) municipaux à la course Deschênes-toi qui se déroulera le 22 mai 2016**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville autorise l'inscription d'une équipe de la Ville formée d'employés(es) et d'élus(es) municipaux à un seul parcours de la Course Deschênes-toi qui se tiendra le dimanche 22 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0275/3/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Drummondville Olympique pour la location d'espaces de bureaux au Complexe sportif de Drummondville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Drummondville Olympique pour la location d'espaces de bureaux au Complexe sportif Drummondville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0276/3/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Club de gymnastique les Djinn de Drummondville pour l'usage exclusif de certains locaux situés au Complexe sportif Drummondville pour l'année 2016**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de gymnastique les Djinn de Drummondville pour l'usage exclusif de certains locaux situés au Complexe sportif Drummondville pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0277/3/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Centre communautaire Sintra Saint-Charles pour l'utilisation de deux locaux pour l'année 2016**

---

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Centre communautaire Sintra Saint-Charles pour l'utilisation d'un local avec des espaces de rangement et des services sanitaires au Pavillon Gilles Soucy ainsi que pour l'utilisation des services sanitaires au Pavillon Jean Coutu pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0278/3/16 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement de type général à intervenir avec Drummondville Sports inc. (Drummondville Olympique) pour l'année 2016 (92 510 \$)**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention au fonctionnement, de type général, à intervenir avec le Drummondville Sports inc. (Drummondville Olympique) au montant de 92 510 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0279/3/16 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement et services professionnels à intervenir avec la Corporation développement communautaire Drummond inc. (CDC Drummond) pour l'année 2016 (fonctionnement 87 770 \$ - Services professionnels 7 600 \$)**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention au fonctionnement et services professionnels à intervenir avec la Corporation de développement communautaire Drummond inc. (dite CDC Drummond) pour l'année 2016.

Ladite subvention est versée de la façon suivante :

- 87 770 \$ au fonctionnement;
- 7 600 \$ pour des services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*La conseillère Stéphanie Lacoste se retire car elle travaille pour un des centres.*

**0280/3/16 Signature d'ententes de subvention au fonctionnement au montant total de 871 766 \$ à intervenir avec les sept (7) centres communautaires**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des ententes de subvention au fonctionnement, pour un montant total de 871 766 \$ pour l'année 2016, à intervenir avec les centres communautaires suivants :

- Centre communautaire de loisirs Claude-Nault;
- Centre communautaire Drummondville-Sud;
- Centre communautaire Pierre-Lemaire;
- Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste;
- Centre communautaire Sintra Saint-Charles;
- Centre communautaire de Saint-Joachim-de-Courval;
- Centre communautaire St-Pierre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*La conseillère Stéphanie Lacoste reprend son siège.*

**0281/3/16 Signature d'un protocole de services au montant de 22 365 \$ pour l'année 2016 à intervenir avec le Centre communautaire Sintra St-Charles pour la gestion de l'Écosport**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de services à intervenir avec le Centre communautaire Sintra St-Charles pour la gestion de l'Écosport.

Le protocole de service est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention de 22 365 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0282/3/16 Signature de trois (3) ententes de subvention au fonctionnement à intervenir avec les Maisons des jeunes pour les années 2016, 2017 et 2018 pour un montant annuel total de 45 000 \$**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer trois (3) protocoles d'entente à intervenir avec la Maison Marie-Rivier de Drummondville, la Maison de Quartier de Drummondville et la Maison des jeunes de Saint-Charles-de-Drummond pour une subvention au fonctionnement pour les années 2016-2017 et 2018 au montant annuel total de 45 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0283/3/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc. pour l'utilisation par la Ville d'un local de services pour l'année 2016 (3000 \$)**

---

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer un contrat de location à intervenir avec le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc. pour la location d'un local de services pour les participants de sports et d'activités extérieures ainsi que des espaces de rangement et des services sanitaires pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0284/3/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Réseau aquatique Drummondville pour l'utilisation de l'Aqua complexe et la piscine du Centre pour l'année 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Réseau aquatique Drummondville pour l'utilisation de l'Aqua complexe et la piscine du Centre du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.



---

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0285/3/16** Signature d'une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec Triomax pour la 26e édition du Triathlon de Drummondville qui se tiendra le 18 juin 2016 (10 000 \$)

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec Triomax de Drummondville pour l'année 2016.

Ladite entente est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention au montant de 10 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0286/3/16** Signature d'une entente de subvention au montant total de 779 395 \$ à intervenir avec le Réseau aquatique de Drummondville pour l'année 2016

---

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention à intervenir avec le Réseau aquatique Drummondville.

Le protocole d'entente est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention spécifique de 490 115 \$ (plus taxes applicables) et de 277 100 \$ (exonérés de taxes) ainsi qu'une subvention générale de 12 180 \$ (non assujettis aux taxes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0287/3/16** Versement de bourses à différents lauréats dans le cadre du Programme de soutien à la pratique artistique des jeunes pour l'année de référence 2015

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement d'un montant de 9 700 \$ en vertu de l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Drummondville pour l'année 2016. Ce montant servira à l'émission des chèques destinés aux jeunes boursiers et boursières de l'année de référence 2015 du Programme de Soutien à la pratique artistique des jeunes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0288/3/16** Autorisation pour effectuer des travaux dans l'emprise du ministère des Transports du Québec pour l'année 2016

---

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité,

durant l'année 2016, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables, ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu :

- QUE la Ville de Drummondville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016;
- QUE la Ville de Drummondville s'engage, comme il est prévu à la *Loi sur la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- QUE la Ville de Drummondville nomme et autorise le directeur du Service de l'ingénierie à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis au MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0289/3/16** **Résolution interdisant le stationnement sur la place Kubota, de la rue Saint-Roch jusqu'au cul-de-sac du côté des entrées charretières**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'interdiction de stationner sur la place Kubota, de la rue Saint-Roch jusqu'au cul-de-sac, du côté des entrées charretières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0290/3/16** **Résolution autorisant l'ajout de deux stationnements avec parcomètre devant le 108 de la rue Loring et la suppression de l'espace de stationnement devant le 102 de la rue Loring**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'ajout de deux stationnements avec parcomètre devant le 108 de la rue Loring et la suppression de l'espace de stationnement devant le 102 de la rue Loring.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0291/3/16** **Résolution autorisant le déplacement de l'arrêt situé à l'intersection de la 9<sup>e</sup> Avenue / Saint-Alphonse vers l'intersection de la 10<sup>e</sup> Avenue / St-Alphonse**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le déplacement de l'arrêt situé à l'intersection de la 9<sup>e</sup> Avenue / Saint-Alphonse vers l'intersection 10<sup>e</sup> Avenue / rue Saint-Alphonse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0292/3/16 Signature d'un acte de vente à intervenir avec monsieur Alexandre Guérette pour le lot 5 828 235 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (650, 103<sup>e</sup> Avenue)**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente à intervenir avec monsieur Alexandre Guérette pour le lot 5 828 235 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (650, 103<sup>e</sup> Avenue).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0293/3/16 Signature d'un acte de vente à intervenir avec monsieur Germain Allard pour le lot 5 828 234 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (660, 103<sup>e</sup> Avenue)**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente à intervenir avec monsieur Germain Allard pour le lot 5 828 234 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (660, 103<sup>e</sup> Avenue).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0294/3/16 Signature d'un acte de vente à intervenir avec monsieur Steve Jam pour le lot 5 828 233 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (670, 103<sup>e</sup> Avenue)**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente à intervenir avec monsieur Steve Jam pour le lot 5 828 233 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (670, 103<sup>e</sup> Avenue).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0295/3/16 Signature d'un acte de vente à intervenir avec monsieur Alphonse Demers pour le lot 5 828 232 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (700, 103<sup>e</sup> Avenue)**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente à intervenir avec monsieur Alphonse Demers pour le lot 5 828 232 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (700, 103<sup>e</sup> Avenue).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0296/3/16 Signature d'un acte de vente à intervenir avec monsieur Simon Vallières pour le lot 5 828 231 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (720, 103<sup>e</sup> Avenue)**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente à intervenir avec monsieur Simon Vallières pour le lot 5 828 231 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (720, 103<sup>e</sup> Avenue).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0297/3/16 Signature d'un acte de vente d'une partie de la rue Bernier à intervenir avec monsieur Serge Leroux (lot 5 849 256 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond)**

---

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente d'une partie de la rue Bernier, soit le lot 5 849 256 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond à intervenir avec monsieur Serge Leroux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0298/3/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie et la longueur maximales des murs de la remise et d'autoriser la présence de conteneurs pour matières résiduelles en cour avant et sans enclos aux 530-580 rue Saint-Adolphe et 445-475 rue Saint-Maurice**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet :

- d'augmenter de douze mètres carrés (12 m<sup>2</sup>) à cinquante-deux mètres carrés (52 m<sup>2</sup>) la superficie maximale de la remise;
- d'augmenter de six virgule un mètres (6,1 m) à onze virgule cinq mètres carrés (11,5 m) la longueur maximale de chacun des murs de la remise;
- d'autoriser la présence de conteneurs pour matières résiduelles en cour avant;
- d'autoriser que les conteneurs pour matières résiduelles ne soient pas camouflés par un enclos ou un abri, aux conditions suivantes :
- que quatre (4) cèdres soient plantés à l'arrière des conteneurs pour matières résiduelles et qu'un cinquième (5<sup>e</sup>) cèdre soit planté sur le côté des conteneurs donnant vers la rue Saint-Alphonse, soit d'une hauteur minimale d'un virgule cinq mètre (1,5 m);
- que cinq (5) arbustes d'une hauteur minimale d'un mètre (1 m) soient plantés dans l'îlot de droite donnant accès au stationnement où un arbre est existant;
- que dix (10) arbustes d'une hauteur minimale d'un mètre (1 m) soient plantés dans l'îlot de gauche donnant accès au stationnement;

et ce, pour l'immeuble formé du lot 3 082 368 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit aux 530-580 de la rue Saint-Adolphe et 445-475 de la rue Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0299/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la marge avant maximale pour une résidence projetée située au 305 de la rue du Pinot (M. ÉRIC HUBERT FANKEM)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'augmenter de neuf mètres (9 m) à douze mètres (12 m) la marge avant maximale, et ce, dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée composée de deux (2) étages qui sera située sur le lot 5 003 538 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 305 de la rue du Pinot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0300/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la hauteur maximale du garage privé isolé situé au 190 de la rue Fleury (M. PATRICK ROBERGE)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet :

- d'augmenter de sept mètres (7 m) à sept virgule quatre-vingt-douze mètres (7,92 m) la hauteur maximale d'un garage privé isolé;
- d'augmenter de dix pour cent à douze virgule deux pour cent (12,2 %) la différence de hauteur maximale entre le bâtiment principal et le garage privé isolé;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 921 323 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 190 de la rue Fleury.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0301/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser une deuxième remise sur un terrain au 100 de la rue Biron (MME HÉLÈNE JANELLE ET M. DANIEL BUSSIÈRES)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la présence de deux (2) remises à la condition :

- que la superficie maximale des deux (2) remises soit de vingt-cinq mètres carrés (25 m<sup>2</sup>);
- qu'aucun garage privé isolé ne soit construit sur la propriété;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 135 064 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 100 de la rue Biron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0302/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la marge avant maximale pour la résidence située au 2505 de la 30e Avenue (ME JACKIE LEMIRE)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans

le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la dérogation mineure au règlement de zonage visant à augmenter de six virgule soixante-quinze mètres (6,75 m) à six virgule quatre-vingt-seize mètres (6,96 m) la marge avant maximale du bâtiment principal existant composé d'un (1) étage, à la condition que la longueur du mur où la distance est dérogatoire n'excède pas neuf virgule vingt-neuf mètres (9,29 m), et ce, pour le bâtiment situé sur le lot 4 101 239 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2505 de la 30<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0303/3/16**    **Résolution refusant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter le nombre et la superficie des enseignes rattachées au bâtiment et d'autoriser la toile pour une enseigne rattachée au bâtiment situé au 875 de la rue Hains (RÉNO-DÉPÔT)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville refuse la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet :

- d'augmenter de trois (3) à six (6) le nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment principal;
- d'augmenter de deux (2) à trois (3) le nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment principal donnant vers la rue Hains;
- d'augmenter d'un (1) à deux (2) le nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment principal donnant vers la rue Malouin;
- d'augmenter de vingt-sept virgule quatorze mètres carrés (27,14 m<sup>2</sup>) à quarante-huit virgule vingt-trois mètres carrés (48,23 m<sup>2</sup>) la superficie totale des enseignes rattachées au bâtiment principal;
- d'autoriser de la toile comme matériau pour les nouvelles enseignes rattachées au bâtiment;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 704 694 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 875 de la rue Hains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0304/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la hauteur et la différence de hauteur maximales avec le bâtiment le plus bas pour la résidence projetée située au 4696 du boulevard Allard (M. FRÉDÉRIC FAUCHER)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'augmenter :

- de quatre virgule neuf mètres (4,9 m) à sept virgule huit mètres (7,8 m) la hauteur maximale applicable au bâtiment principal projeté;
- de deux mètres (2 m) à quatre virgule neuf mètres (4,9 m) la différence de hauteur maximale avec le bâtiment voisin ayant la hauteur la plus basse;

et ce, dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée composée de deux (2) étages qui sera située sur le lot 3 896 787 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 4696 du boulevard Allard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0305/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser l'absence d'un rond de virage pour voie sans issue sur la rue Bernier (VILLE DE DRUMMONDVILLE)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-03;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement visant à autoriser l'absence d'un cercle de virage pour une voie de circulation sans issue, et ce, pour le lot actuel 4 133 820, dont une partie deviendra le nouveau lot 5 849 257 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit une partie de la rue Bernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**0306/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie et la hauteur maximales d'un garage privé isolé en cour arrière au 37 de la rue Bibeau. (M. DANIEL RHÉAUME)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-19;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à augmenter:

- de soixante mètres carrés (60 m<sup>2</sup>) à soixante-seize mètres carrés (76 m<sup>2</sup>) la superficie maximale du garage privé isolé;
- de sept mètres (7 m) à huit virgule huit mètres (8,8 m) la hauteur maximale du garage privé isolé;
- de dix pour cent (10 %) à douze pour cent (12 %) le pourcentage maximal de la hauteur du bâtiment principal que la hauteur du garage privé isolé peut excéder;

et ce, sur le lot 4 633 412 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit 37 rue Bibeau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0307/3/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge arrière minimale applicable au garage attenant au bâtiment principal existant composé d'un (1) étage au 123 de l'avenue des Lilas (MME LINDA LANDRY)**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-19;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire de neuf mètres (9 m) à huit virgule quinze mètres (8,75 m) la marge arrière minimale, à la condition que la longueur du mur où la distance est dérogatoire n'excède pas deux mètres (2 m), et ce, pour le garage privé attenant au bâtiment principal existant composé d'un (1) étage situé sur le lot 3 426 660 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 123 de l'avenue des Lilas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0308/3/16** Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter le pourcentage maximal de revêtement métallique du mur de la façade principale et du mur latéral gauche du bâtiment principal existant au 250 de la rue Éveline (MME NATHALIE LESSARD)

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-02-19;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure ayant pour objet d'augmenter de dix pour cent (10 %) à vingt pour cent (20 %) la superficie maximale de revêtement métallique du mur de la façade principale et du mur latéral gauche, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 5 590 483 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 250 de la rue Éveline.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0309/3/16** Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2016

Le conseiller Yves Grondin dépose le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février 2016 aux archives de la Ville.

**0310/3/16** Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale - P.I.I.A. (C.C.U. du 19 février 2016)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.02.25	276 rue Notre-Dame	Nouveau bâtiment et aménagement de terrain
16.02.26	1125 rue Jean-De Brébeuf	Agrandissement du bâtiment
16.02.27	550 boulevard Foucault	Modification d'un bâtiment accessoire
16.02.28	135B rue Heriot	Enseigne rattachée au bâtiment
16.02.29	4627 boulevard Saint-Joseph	Rénovation extérieure du bâtiment
16.02.30	955 boulevard Foucault	Aménagement de terrain
16.02.31	350 rue Paris	Bâtiment accessoire (garage)
16.02.32	196 rue Dorion	Modification à l'aménagement de terrain
16.02.33	1380 boulevard Foucault	Modification à l'architecture du bâtiment (revêtement)

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 19 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0311/3/16 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 2 mars 2016**

Le conseiller Yves Grondin dépose le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mars 2016 aux archives de la Ville.

**0312/3/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (C.C.U. du 2 mars 2016)**

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.03.04	2525 rue Camille-Dreyfus	Nouveau bâtiment
16.03.05	1240 boulevard Lemire	Nouveau bâtiment et aménagement de terrain
16.03.06	175 rue Pelletier	Rénovation extérieure du bâtiment
16.03.07	950 rue Saint- Pierre	Nouveau bâtiment et aménagement de terrain
16.03.08	746 boulevard Mercure	Rénovation extérieure du bâtiment
16.03.09	2195 rue Paquette	Maison intergénération
16.03.10	400 boulevard Saint-Joseph	Enseigne rattachée au bâtiment et modification à l'architecture du bâtiment
16.03.11	2430 rue Saint- Pierre	Démolition et reconstruction du bâtiment
16.03.12	4565 boulevard Saint-Joseph	Enseigne rattachée au bâtiment
16.03.13	4563 boulevard Saint-Joseph	Enseignes rattachées au bâtiment
16.03.15	620 boulevard Saint-Joseph Ouest	Enseigne rattachée au bâtiment
16.03.16	589 rue Surprenant	Rénovation extérieure du bâtiment
16.03.17	2121 rue Canadien	Enseigne rattachée au bâtiment
16.03.18	1284 rue Cormier	Enseigne rattachée au bâtiment
16.03.19	1282 rue Cormier	Enseigne rattachée au bâtiment
16.03.20	196 rue Dorion	Enseigne détachée du bâtiment

16.03.21	530 rue Saint-Amant	Aménagement de terrain
16.03.22	485-487 rue Dumoulin	Rénovation extérieure du bâtiment

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 2 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0313/3/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (refus C.C.U. du 2 mars 2016)**

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.03.14	262 rue Lindsay	Enseigne rattachée au bâtiment

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le conseil municipal **refuse** la demande susmentionnée, et ce, tel que discuté au comité consultatif de l'urbanisme tenu le 2 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0314/3/16 Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 921 958 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond (100, Chemin de la Longue-Pointe) - C.P.T.A.Q.**

Considérant que la partie du lot 3 921 958 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond fait partie intégrante de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, a été présentée à la Ville de Drummondville;

Considérant que la partie du lot visée fait partie de la zone A-5602, autorisant principalement des activités agricoles;

Considérant que cette demande est faite dans le but de restaurer une sablière dont l'usage est dérogatoire, mais protégé par droit acquis;

Considérant que les activités de la sablière ont cessé à la suite d'un préavis d'ordonnance émis le 28 mars 2011;

Considérant que la demande vise une modification des travaux exigés pour la

remise en état d'agriculture des lieux, le tout tel que décrit dans une ordonnance portant le numéro 371623;

Considérant que l'ordonnance portant le numéro 371623 a été portée devant le Tribunal Administratif du Québec pour contestation et que ce dernier a rejeté le recours (dossier STE-Q-190663-1304);

Considérant que la superficie de restauration demandée est d'environ vingt-deux mille mètres carrés (22 000 m<sup>2</sup>);

Considérant que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est bon;

Considérant que la restauration aura des conséquences positives sur le territoire agricole;

Considérant que le potentiel du sol est de classe 4 avec limitation due à une basse fertilité et à un manque d'humidité (4-FM), tel qu'inscrit sur les cartes d'inventaire des terres du Canada;

Considérant qu'il s'agit d'une restauration d'une partie d'une ancienne sablière, la recherche d'espaces alternatifs hors de la zone agricole s'avère inappropriée;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas mise en cause;

Considérant que cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) ne contrevient pas au règlement de zonage de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville donne avis que la demande d'autorisation formulée par les compagnies 9151-2210 Québec inc. et Transport Fréchette inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 921 958 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond dans le but de restaurer une ancienne sablière par remise en culture et reboisement est conforme au règlement de zonage quant à l'usage projeté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0315/3/16** **Résolution autorisant une demande pour l'inclusion d'une partie du lot 4 828 937 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 27 rue Gagnon - C.P.T.A.Q.**

---

Considérant que la partie du lot 4 828 937 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, ne fait pas partie intégrante de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'une demande d'inclusion a été présentée à la Ville de Drummondville et auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que la partie de lot visée est intégrée à la zone I-9411 autorisant principalement des usages agricoles et certaines activités d'extraction;

Considérant que la partie de terrain visée par la présente demande est d'une superficie approximative de soixante-deux mille cinq cents mètres carrés (62 500 m<sup>2</sup>);

Considérant que le propriétaire du terrain ne morcellera pas sa propriété, car un droit d'occupation (lot superficiaire) sera accordé à un producteur maraîcher;

Considérant que le projet consiste à construire une deuxième serre de production

de tomates sur la partie visée par la demande;

Considérant que l'utilisation projetée de la partie de lot visée sera agricole, dédié principalement à la production de tomates en serre;

Considérant que la partie de lot visé par la demande se trouve à environ mille cinq cents mètres (1 500 m) de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec;

Considérant que la partie du lot visée est adjacente à une parcelle ayant fait l'objet d'une décision favorable d'inclusion à la zone agricole le 14 avril 2011 (dossier 371 728);

Considérant que le potentiel du sol est de classe 4 avec limitation due à un manque d'humidité et à une basse fertilité (4-6MF) ainsi qu'avec limitation due à une surabondance d'eau et à une basse fertilité (4-4WF), tel qu'inscrit sur les cartes d'inventaire des terres du Canada;

Considérant que les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture sont bonnes;

Considérant qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et inclus de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Considérant que la récupération des biogaz provenant d'un site d'enfouissement voisin alimentera des cogénérateurs utilisés dans le processus de récupération, ce qui produira de l'énergie électrique et de la chaleur;

Considérant que la chaleur provenant des cogénérateurs sera ainsi récupérée pour alimenter la serre visée par le projet;

Considérant que cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ne contrevient pas aux règlements municipaux de la Ville de Drummondville (C.P.T.A.Q.);

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville donne avis à l'effet que la demande d'autorisation formulée par Les Serres Demers inc. auprès de la Ville et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'inclusion d'une partie du lot 4 828 937 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 27 de la rue Gagnon, est conforme au règlement de zonage no 4300 quant à l'usage projeté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0316/3/16    Résolution autorisant une demande d'exclusion d'une partie du lot 4 349 660 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2350 boulevard Foucault**

---

Considérant que la partie du lot 4 349 660 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond fait partie intégrante de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec;

Considérant que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) a spécifié que le projet doit être fait sous forme d'une demande d'exclusion plutôt qu'une demande d'autorisation (dossier 410 564);

Considérant qu'une demande d'exclusion doit être présentée par la Ville de Drummondville auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.);

Considérant que la partie de lot visé est intégrée à la zone A-5014 autorisant principalement des usages agricoles;

Considérant que l'industrie de l'abattage et du conditionnement de la volaille est autorisée à titre d'usage complémentaire à l'usage ferme de volaille;

Considérant que la partie de terrain visée par la présente demande est d'une superficie approximative de treize mille neuf cent dix-neuf mètres carrés (13 919 m<sup>2</sup>);

Considérant que la partie de lot visée demeurera partie intégrante de la propriété;

Considérant qu'il y a sur ce lot des activités agricoles (production animale et grande culture) et de transformation (abattoir de poulets), et ce, depuis 1974;

Considérant l'évolution de l'entreprise, sa structure corporative et l'ouverture à des approvisionnements extérieurs font en sorte que les activités d'abattage et de transformation doivent être autorisées par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.);

Considérant que les activités de production agricole et de transformation de la volaille sur l'emplacement visé par la demande sont complémentaires l'une à l'autre;

Considérant que le potentiel du sol est de classe 4 avec limitation due à une basse fertilité et à un manque d'humidité (4-6FM) ainsi qu'avec limitation due à une surabondance d'eau et à une basse fertilité (4-4WF), tel qu'inscrit sur les cartes d'inventaire des terres du Canada;

Considérant que les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture de la partie de lot visée sont faibles de par les constructions qui y sont érigées;

Considérant que la partie de lot visée est contigüe à la limite de la zone non agricole;

Considérant le fait pour l'abattoir de passer d'un usage agricole à un usage industriel au sens de la LPTAA n'entraîne aucun impact additionnel défavorable à la zone et aux activités agricoles présentes;

Considérant qu'il y a des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale exclus de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, mais exigeraient un investissement majeur de par l'obligation de reconstruire les bâtiments et de relocaliser les installations existantes;

Considérant que le projet d'agrandissement de capacité d'abattage est conforme aux objectifs énoncés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC à l'effet de permettre en zone agricole les industries et commerces complémentaires à l'agriculture;

Considérant que cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) ne contrevient pas au règlement de zonage de la Ville de Drummondville;

Considérant que la demande a un impact positif sur le développement économique de la région en permettant de consolider les 158 emplois de l'entreprise;

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) d'exclure de la zone agricole permanente une partie du lot 4 349 660 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (2350, boulevard Foucault) d'une superficie approximative d'un virgule trente-neuf hectare (1,39 ha) afin d'y autoriser les activités d'abattage et de conditionnement de la volaille à titre d'usage complémentaire à l'usage ferme de volaille.

**0317/3/16 Avis de motion du règlement no 4723 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-5212, et ce, notamment, au 1910 du chemin du Golf Ouest**

---

Le conseiller Alain Martel donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4723 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-5212, et ce, notamment, au 1910 du chemin du Golf Ouest.

**0318/3/16 Adoption du projet de règlement no 4723 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-5212, et ce, notamment, au 1910 du chemin du Golf Ouest (DEMANDEUR: MONSIEUR MICHEL SIMONEAU)**

---

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le projet de règlement no 4723 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située dans la zone d'habitation H-5212, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une résidence intergénérationnelle.

La zone d'habitation H-5212 est délimitée approximativement par la rivière Saint-François, une distance d'environ mille cinq cents mètres (1500 m) au sud-est de la rue Duperron sur une largeur d'environ cinq cent quinze mètres (515 m) et le chemin du Golf Ouest;

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

**0319/3/16 Adoption du second projet de règlement no 4708-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser 2 habitations multifamiliales de structures isolées composées de 4 logements, soit aux 564-566 et aux 574-576 de la rue Leclerc, à même une nouvelle zone qui sera créée à cet effet du côté nord-est de ladite rue et qui comprendra 4 immeubles (DEMANDEUR: MONSIEUR PIERRE HARASCZUK)**

---

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le second projet de règlement no 4708-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la nouvelle zone d'habitation H-332-1 à même une partie de la zone d'habitation H-332 de manière à y autoriser les habitations bifamiliales (H-2), trifamiliales (H-3) et par contingentement la présence



de 2 habitations multifamiliales (H-4) de structures isolées composées de 4 logements.

La zone d'habitation H-332 est localisée, de façon approximative entre les rues Cormier et Guilbault, et ce, à partir de la rue Leclerc jusqu'à l'arrière des propriétés situées du côté sud de la rue Saint-Omer;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0320/3/16 Adoption du second projet de règlement no 4713-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser les activités d'une entreprise de fabrication de meubles au 5220 du boulevard Saint-Joseph, soit à l'intérieur d'une zone industrielle existante (DEMANDEUR: GROUPE PATIO DRUMMOND)**

---

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que le second projet de règlement no 4713-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone industrielle I-9423 de manière à autoriser de façon spécifiquement permis l'usage « industrie du meuble et d'articles d'ameublement » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde), selon certaines conditions.

La zone industrielle I-9423 est délimitée de façon approximative par le boulevard Saint-Joseph, l'arrière-lot des terrains donnant vers la rue de l'Industrie, la rue de l'Énergie et la limite sud-est du lot 3 920 226;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0321/3/16 Adoption du second projet de règlement no 4714-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser un bâtiment de 8 logements aux 3-9 de la rue Brock à l'intérieur de la zone résidentielle existante (DEMANDEUR: MESSIEURS SYLVAIN LUPIEN, GAÉTAN PÉPIN ET DAVID MARTIMBEAULT)**

---

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le second projet de règlement no 4714-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'ajouter, à l'intérieur de la zone d'habitation H-477, la classe d'usages H-4 (habitations multifamiliales de 4 à 8 logements) où le nombre minimal de logements par bâtiment est de 5 et le nombre maximal est de 8.

La zone d'habitation H-477 est délimitée, de manière approximative, par les rues Brock et Gosselin, et ce, à partir de l'avenue Plamondon jusqu'au boulevard Garon;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0322/3/16 Adoption du second projet de règlement no 4717-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but de spécifier les normes relatives à la garde des poules pour les résidences et les immeubles comportant un maximum de 4 logements (DEMANDEUR: MONSIEUR GILLES RICHARD)**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le second projet de règlement no 4717-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser la garde des poules dans les zones résidentielles pour les immeubles ayant un maximum de quatre (4) logements de structures isolée, jumelée et contiguë;
- de prévoir les normes applicables aux éléments relatifs à l'aménagement d'un poulailler et d'un parquet extérieur;
- de définir les termes « parquet extérieur », « poulailler » et « poule pondeuse ».

Les zones visées correspondent à toutes les zones où les classes d'usages H-1, H-2, H-3 et H-4, jusqu'à un maximum de 4 logements, de structures isolée, jumelée et contiguë sont autorisées;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0323/3/16 Adoption du règlement no 4696-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de retirer les interdictions actuelles en cour arrière pour les constructions et équipements accessoires ou temporaires de même que certaines normes spécifiques pour différentes structures ainsi que les haies (DEMANDEURS: MADAME DOMINIQUE PAQUETTE, MESSIEURS JEAN-GUY FOREST ET MARTIN LECLERC)**

---

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 121/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le règlement no 4696-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- dans la zone d'habitation H-419 :
  - d'appliquer la moyenne des marges avant;
  - d'abroger l'interdiction, en cour arrière, de constructions et équipements accessoires ou temporaires;
  - d'abroger l'application, en cour arrière, des normes applicables dans la cour avant pour les clôtures, les haies et les murets de soutènement.

La zone d'habitation H-419 est délimitée par les rues Alfred-Pellan et Paul-Émile-Borduas;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0324/3/16 Adoption du règlement no 4697-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser certains usages commerciaux de vente et de services ainsi que les usages reliés à la fonction bureau pour le bâtiment antérieurement occupé par une institution financière et les autres bâtiments de la zone concernée dans le secteur des rues Sainte-Thérèse, Chabanel et Dionne (DEMANDEURS: MESDAMES ANNIE ET KARINE FLEURANT)**

---

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 122/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le règlement no 4697-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, à l'intérieur de la zone commerciale C-831, certains usages de la classe d'usages C-2 (commerce local) ainsi que l'ensemble des usages de la classe d'usage C-3 (bureau).

La zone commerciale est délimitée approximativement par les terrains situés du côté sud de la rue Sainte-Thérèse entre la rue Chabanel et le boulevard Saint-Joseph ainsi que par le terrain situé du côté ouest de l'intersection des rues Sainte-Thérèse et Chabanel;

soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote.

Votent POUR

Mme Cathy Bernier  
Mme Stéphanie Lacoste  
M. Yves Grondin  
Mme Catherine Lassonde  
M. Pierre Levasseur  
M. Roberto Léveillé  
Mme Isabelle Marquis

Votent CONTRE

Mme Annick Bellavance  
M. John Husk

M. Alain Martel  
M. William Morales  
M. Daniel Pelletier

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**0325/3/16 Adoption du règlement no 4716 modifiant le règlement no 3500 de façon à autoriser le stationnement sur rue avec vignette pour les résidents du 163 au 171 de la rue Dunkin et pour augmenter l'amende à 20 \$ pour toute contravention à l'article 676**

---

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 205/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le règlement no 4716 modifiant le règlement no 3500 de façon à autoriser le stationnement sur rue avec vignette pour les résidents du 163 au 171 de la rue Dunkin et pour augmenter l'amende à 20 \$ pour toute contravention à l'article 676;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**0326/3/16 Adoption du règlement no 4721 concernant le Programme de rénovation pour bâtiments commerciaux et mixtes**

---

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 207/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le règlement no 4721 concernant le Programme de rénovation pour bâtiments commerciaux et mixtes;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0327/3/16 Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4700 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Marina et nécessitant un emprunt de 37 000 \$ à cette fin**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

- 
- Règlement no 4700 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Marina et nécessitant un emprunt de 37 000 \$ à cette fin.

**0328/3/16** **Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4701 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Jean-Paul-Riopelle et nécessitant un emprunt de 63 000 \$ à cette fin**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

- Règlement no 4701 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Jean-Paul-Riopelle et nécessitant un emprunt de 63 000 \$ à cette fin.

**0329/3/16** **Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4702 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Trame et nécessitant un emprunt de 136 000 \$ à cette fin**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

- Règlement no 4702 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Trame et nécessitant un emprunt de 136 000 \$ à cette fin.

**0330/3/16** **Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4704 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Éveline et nécessitant un emprunt de 111 000 \$ à cette fin**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

- Règlement no 4704 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Éveline et nécessitant un emprunt de 111 000 \$ à cette fin.

**0331/3/16** **Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4705 décrétant des travaux relatifs notamment à l'élargissement d'une portion du boulevard de l'Université, l'ajout de refuges pour virage, l'ajout d'un terre-plein, la modification de l'éclairage public ainsi que l'ajout d'une piste multifonctionnelle et nécessitant un emprunt de 4 508 238,47 \$ à cette fin**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

- Règlement 4705 décrétant des travaux relatifs notamment à l'élargissement d'une portion du boulevard de l'Université, l'ajout de refuges pour virage, l'ajout d'un terre-plein, la modification de l'éclairage public ainsi que l'ajout d'une piste multifonctionnelle et nécessitant un emprunt de 4 508 238, 47 \$ à cette fin

**0332/3/16** **Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4710 décrétant des travaux**

**relatifs aux infrastructures municipales en lien avec le Service du génie pour l'année 2016 et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 883 000 \$ à cette fin et affectation de la somme de 693 425,80 \$ provenant des soldes disponibles**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

- Règlement no 4710 décrétant des travaux relatifs aux infrastructures municipales en lien avec le Service du génie pour l'année 2016 et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 883 000 \$ à cette fin et affectation de la somme de 693 425,80 \$ provenant des soldes disponibles.

**0333/3/16 Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4711 décrétant en 2016 l'exécution de travaux en regard de l'eau potable et des eaux usées dans la Ville de Drummondville et prévoyant à cette fin un emprunt n'excédant pas 971 600 \$**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

- Règlement no 4711 décrétant en 2016 l'exécution de travaux en regard de l'eau potable et des eaux usées dans la Ville de Drummondville et prévoyant à cette fin un emprunt n'excédant pas 971 600 \$.

**0334/3/16 Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4715 décrétant des travaux en lien avec le Service des travaux publics pour l'année 2016 et nécessitant un emprunt de 629 340 \$ à cette fin**

---

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

- Règlement no 4715 décrétant des travaux en lien avec le Service des travaux publics pour l'année 2016 et nécessitant un emprunt de 629 340 \$ à cette fin.

**Information des membres du conseil**

---

- Mission de prospection en Belgique (M. Alexandre Cusson)
- Challenger de tennis (M. Alexandre Cusson)

**Période de question concernant les affaires municipales de Drummondville**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Prochaine assemblée du Conseil: 4 avril 2016**

---

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 4 avril 2016.

**0335/3/16    Levée de l'assemblée**

---

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller John Husk,

et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière